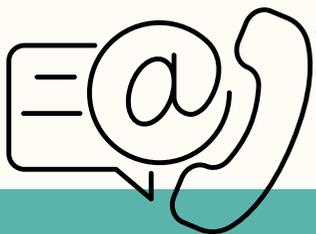


## Mémo



### SIVU

Président : Dominique PAILLAT  
Secrétaire : Betty GABORIT

**02 51 40 43 82**

[sivu.nord-est-chantonnay@cc-paysdechantonnay.fr](mailto:sivu.nord-est-chantonnay@cc-paysdechantonnay.fr)

### ALEOP en 85

**09 69 39 14 14**

contact par mail via le formulaire de leur site internet

Adresse :

Antenne régionale de la Vendée  
119 Boulevard Briand  
CS 50748  
85 018 LA ROCHE SUR YON CEDEX

L'accueil physique s'effectue uniquement sur rendez-vous (à prendre en amont par téléphone)

## Contactez-nous

Place de la Mairie  
85110 SAINT GERMAIN DE PRINÇAY  
02 51 40 43 82

[sivu.nord-est-chantonnay@cc-paysdechantonnay.fr](mailto:sivu.nord-est-chantonnay@cc-paysdechantonnay.fr)

Siège social à la Communauté de Communes du pays de Chantonnay

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
A VOCATION  
UNIQUE**

TRANSPORT SCOLAIRE  
NORD EST CHANTONNAY

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
A VOCATION  
UNIQUE**

TRANSPORT SCOLAIRE  
NORD EST CHANTONNAY

# RENTRÉE 2024

C'EST L'HEURE DES  
INSCRIPTIONS

**Aleop** Région  
PAYS de la  
LOIRE



## Un peu d'info !

Le transport scolaire est un service assuré par la **Région des Pays de la Loire**, et est organisé par le groupement du **SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**.

Sur ce territoire, on compte une vingtaine de circuits dont 4 primaires dont 2 en RPI et le reste (15) pour le secondaire.

Ces transports regroupent les communes de :

- Le Boupère
- Mouchamps
- Rochetrejoux
- Saint-Germain-de-Prinçay
- Saint-Prouant
- Saint-Vincent-Sterlanges
- Sigournais

Notez que tout trimestre entamé est dû : 1er septembre au 31 décembre / 1er janvier au 31 mars / 1er avril au 7 juillet 2024.

Avant de commencer, pensez à préparer :

- votre identifiant et mot de passe (si vous étiez déjà inscrit l'an passé),
- une photo d'identité numérisée de votre enfant (au format jpeg, png ou gif - d'une taille de 5 Mo maximum)
- votre carte bancaire si vous souhaitez payer au comptant ou un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement automatique (en 3 fois).

Toutes vos demandes doivent se faire depuis votre compte transport Aléop. Vous ne devez donc posséder qu'un seul compte pour tous vos enfants.

## Vous souhaitez inscrire votre enfant au transport scolaire pour l'année 2024-2025 ?

### Inscriptions

Les inscriptions se font par internet sur le site : <https://aleop.paysdelaloire.fr> dans votre "espace famille".

### Dates et délais

Vous pouvez effectuer votre inscription **dès le 12 juin**. L'accès est disponible **jusqu'au 15 juillet** 2024.

Passé ce délai, une **pénalité de 30 €** vous sera appliquée.

### Règlement

Le règlement du transport scolaire sera facturé par le service ALEOP de la Région et se fera après le dépôt de votre dossier en ligne. Elle sera à régler par internet lorsque la Région vous en informera par mail.

**Attention: Votre paiement valide l'inscription.**

## Autres renseignements

### Tarifs

La tarification sera la suivante :

- 155 € par enfant pour le primaire et le secondaire.
- Gratuit à partir du 3ème enfant scolarisé en Pays de la Loire.
- 75 € par enfant/an pour les élève de RPI

### Mode de paiement

Vous arrivez en cours d'année ? Des tarifs dégressifs vous seront alors facturés :

- avant le 31/12 : 10/10ème du tarif
- du 01/01 au 31/03 : 6/10ème du tarif
- après le 01/04 : 3/10ème du tarif

### Carte de transport

Votre enfant voyage en car scolaire :

Sa carte de transport, à puce, reste la même et est à conserver. Pour rappel, elle est **à conserver d'une année à l'autre dans son étui rigide**. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant et de votre paiement.

